



Carrefour voyou

Sur 209 offres dans le commerce à St Denis et 10km aux environs, extraites du site 1jeune1solution.gouv.fr étudiées par le comité national des travailleurs privés d'emploi et précaires CGT le 18 janvier 2021, 38 offres concernaient des postes à pourvoir à Carrefour : Carrefour Market, ou Hyper Carrefour. 34 postes étaient en contrat de professionnalisation.

36 offres renvoient vers le site interne de candidature pour Carrefour, où bien sûr il faut créer son espace pour candidater.

Sur chacune de ces offres on trouve une mention sur le 13ème mois (Market) voire le 13,5 mois (Hyper), qu'on pourrait toucher au bout d'un an de présence dans l'entreprise.

quantité, la rotation des produits et la gestion des stocks. Réapprovisionner les rayons tout au long de la journée. Développer les ventes en fidélisant les clients. Accueillir et conseiller les clients du rayon. Procéder au transport, au rangement, conditionnement, étiquetage des produits en rayon et si besoin l'affichage des signalétiques et promotions. Trier et enregistrer les marchandises non vendables. Réaliser des opérations de nettoyage et d'entretien des outils de travail et des linéaires. Les avantages Carrefour : Salaire de base sur 13,5 mois (après un an d'ancienneté) Bonus annuel, prime de vacances, intéressement, participation Mutuelle et régime de prévoyance 10% de remise sur achat La santé de nos équipes et de nos clients est notre priorité absolue. Plusieurs mesures ont été mises en place pour renforcer les opérations de nettoyage, réduire les contacts et protéger nos collaborateurs. Parmi celles-ci, nous fournissons à nos équipes des gants, des masques, des visières pour les casquettes et mettons à leur disposition du gel hydroalcoolique. Retrouvez les témoignages de nos collaborateurs qui vous parlent de leur métier sur notre site. "

Expérience
Débutant accepté

6

Offre d'emploi en contrat de professionnalisation de 12 mois pour Carrefour extraite du site 1jeune1solution

Or chez Carrefour Market, pour toucher cette prime, il faut un an d'ancienneté CALENDRAIRE (du 1er Janv. au 31 Déc.).

Et pour les salariés des hypermarchés Carrefour, il faut PLUS d'un an d'ancienneté.

Aucun embauché en contrat de professionnalisation d'un an ne remplira ces conditions. Pareil pour la prime de vacances.

Sur le site de l'Etat, Les mentions salariales sont mensongères, donc illégales.

Il ne suffit pas à Carrefour de toucher le CICE et l'argent du chômage partiel tout en licenciant, de mettre fin aux CDD pour embaucher des jeunes à 855 euros par mois en touchant 5000 d'aide supplémentaires de l'Etat, il lui faut aussi mentir sur les conditions de rémunération sur un site officiel de l'Etat. Carrefour est un patron voyou, l'Etat son complice.

Déclaration commune de la CGT Carrefour et du comité national des travailleurs privés d'emploi et précaires CGT